

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÉSOLUTION CA06 090172

AVIS est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2006, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), la résolution ci-après mentionnée visant à :

- modifier la prise d'effet des résolutions CA05 090500 et CA05 090501 relatives aux travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'immeuble sis au 5400, boulevard Gouin Ouest aux conditions énoncées à la résolution et ce, afin de ne plus exiger que les autorisations accordées en vertu de ces résolutions prennent effet seulement après confirmation d'une entente officielle entre l'hôpital et la Communauté des sœurs de la Charité de la Providence quant à un droit d'accès permanent à la rue de Salaberry pour les automobiles – Résolution CA06 090172 / dossier 1061333019.

Cette résolution entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de mai deux mille six.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement